

F.F.S.A

2012

HISTORIQUE FFSA

Création de la fédération sportive en 1971. Création de la Fédération Française de Sport Adapté en 1983. Dans cette même année le premier DTN fût nommé et la FFSA intégra le comité national olympique. En 1989, elle s'affilie à la Fédération Internationale du Sport Adapté (INAS-FID). 1991: affiliation au Comité Paralympique International (IPC). En 1999, elle est reconnue d'utilité publique. La FFSA c'est 50 disciplines sportives, environ 43 000 licenciés qui pratiquent leur sport soit en loisir, soit en compétition. Elle se compose de 3 divisions. En mars 2005, la 1ère Convention entre la FFPJP et la FFSA est signée et cette même année un sportif FFSA remporte le titre de Champion du Monde. En 2011, la discipline PETANQUE c'est environ 8000 licenciés et entre 3500 et 4500 en compétition. Pour 2012, venez vite vivre cette aventure riche et pleine d'émotions.

« Tous avec nos athlètes de la FFSA. »

CONTACT:

mail du DSF: sylviane_auguste@yahoo.fr

mail FFPJP référent arbitrage FFSA:

jean-francois.gas@bbox.fr



F.F.S.A

**MEDIATEUR DE
JEU
SPORT
PETANQUE**

**MEDIATEUR
DE JEU
F.F.S.A**

PETANQUE



REGLES DU MEDIATEUR DE JEU FFSA

2012

LE MEDIATEUR DE JEU FFSA

Son rôle: -il doit connaître un minimum le règlement FFPJP

-il observe une impartialité entre les deux équipes
-il n'influencera pas le jeu et ne se laissera pas influencer non plus, ni par les joueurs, ni par les coachs.

Le médiateur de jeu doit avoir de la patience, de la diplomatie et de l'autorité. C'est lui qui fait la pièce en début de partie. Il trace le cercle au sol, il mesure les points pour les deux équipes (sauf si litige), il marque les points sur le tableau des scores. Le médiateur de jeu désigne l'équipe qui commence à jouer au cours de la partie et indique le ou les points. Le médiateur de jeu donne les résultats aux deux coachs qui ensuite l'annonceront ensemble à la table de marque. Pour tout point critiqué ou litigieux, il doit faire appel à un arbitre FFPJP ou à un membre de la table de marque, présents lors des compétitions, Le médiateur de jeu n'a pas la fonction d'arbitre FFPJP. Toute contestation ou réclamation doit être faite avant la fin de la partie.

Le médiateur de jeu doit toujours avoir un METRE, un STYLO et une PIECE.

L'ARBITRE FFPJP

L'arbitre est le représentant officiel de la **FFPJP**, Il est habilité à prendre toutes les décisions qu'il jugera utile pour faire respecter le règlement. **L'arbitre** et **le DSF** sont les seuls responsables du bon déroulement de la compétition.

LE MEDIATEUR DE JEU FFSA

Quelques règles pour les trois Divisions

1ère DIVISION

En tripléte

Il n'y a pas de médiateur de jeu en première division. Les joueurs des deux équipes doivent respecter le règlement FFPJP. Ce sont les joueurs eux-mêmes qui comptent leurs points. Tous les types de tirs sont autorisés. Le coaching est permis pendant la minute de jeu, les coachs ne doivent en aucun cas être sur le terrain. En cas de litige, l'arbitre FFPJP présent sur le terrain intervient. Le résultat de la partie sera annoncé par le capitaine de l'équipe gagnante.

Toutes les parties se jouent en 13 points sauf les parties de cadrage en 11 points.

Pour toutes questions ou problèmes ne pas hésiter à faire appel aux

ARBITRES FFPJP, MEMBRES DE LA COMMISSION NATIONALE, MEMBRES DE LA TABLE DE MARQUE.



2ème DIVISION

En doublette



Le médiateur de jeu en deuxième division doit regarder et faire respecter le règlement FFPJP. Boules en métal non homologuées acceptées, diamètre du cercle de lancer entre 40 et 60 cm. Tous les types de tirs sont autorisés. Le coaching est autorisé mais toujours dans la minute de jeu et sans perturber le bon déroulement de la partie. Les coachs ne doivent en aucun cas être sur le terrain. Le médiateur de jeu fait la pièce, trace le cercle au sol selon les besoins des équipes, il désigne l'équipe qui commence. Le médiateur de jeu mesure les points, et marque ceux-ci sur le tableau des scores. A la fin de la partie, il donne les résultats aux deux coachs qui ensuite l'annonceront ensemble à la table de marque. Pour tout litige ou réclamation, faire appel à l'arbitre FFPJP ou à la table de marque.

3ème DIVISION

En doublette



Le médiateur de jeu en troisième division doit faire la pièce, tracer le cercle au sol, désigner l'équipe qui commence. Le médiateur de jeu mesure les points, et marque ceux-ci sur le tableau des scores. A la fin de la partie, il donne les résultats aux deux coachs qui ensuite l'annonceront ensemble à la table de marque. Pour tout litige ou réclamation, faire appel à l'arbitre FFPJP ou à la table de marque. **Point important pour cette division:** Boules en métal non homologuées acceptées - diamètre du cercle de lancer entre 40 et 60 cm - une minute trente pour lancer la boule - le tir au fer reste interdit - distance de jeu 6 à 10 mètres - le but est lancé par un joueur. Les deux équipes jouent dans le cadre, Les boules et but sortant de celui-ci ne sont pas valables. Présence des coachs sur le terrain à tour de rôle, ils conseillent et dirigent leur équipe sans perturber le bon déroulement de la partie. Faire appliquer le règlement FFPJP.

Pour les divisions 2 et 3, toutes les parties et même les cadrages se jouent en 11 points puis 13 points jusqu'en finale.